

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 21

Artikel: Pressions à bière
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c. } la ligne ou
de la Suisse 20 c. } son espace.
de l'Etranger 25 c.

Pressions à bière.

Notre gouvernement, soucieux de la santé de ses administrés, a cru devoir supprimer les appareils à pression pour le débit de la bière. Les brasseurs, les cafetiers et autres intéressés protestent, estimant qu'il y a là une atteinte portée à la liberté d'industrie.

On nous fait un tableau repoussant de ces funestes tuyaux qui ont ému l'autorité sanitaire ; on nous les représente comme tapissés, à l'intérieur, d'une myriade de vers, dont ceux qui meurent se dissolvent économiquement dans le liquide et dont les plus vigoureux font de fréquentes ascensions jusqu'au robinet et même au-delà !...

S'il en est ainsi, que le ciel nous preserve de ces tuyaux et bénisse le Conseil d'Etat.

Mais le mal serait-il sans remède?... Quand les cheminées sont sales, on les ramone ; quand elles présentent des dangers, on les fait réparer ou on les interdit. Ne pourrait-on pas exiger des débitants que leurs appareils fussent construits de manière à en faciliter l'examen ; ne pourrait-on pas soumettre ces appareils à de fréquentes visites, aux frais des propriétaires?... Qu'on prescrive, au besoin, des tuyaux en verre, qui permettent à l'œil d'en sonder les profondeurs, avant de priver le consommateur de ce qui lui est le plus cher, de cette blanche écume qui pétillait aux lèvres et couronne les moustaches de sa neige voluptueuse.

Et d'ailleurs, la politique d'un gouvernement ne doit-elle pas tendre, sans cesse, à faire mousser toutes les bonnes choses?... Il est vrai qu'ayant pris pour devise : *Ordre et économie*, son devoir était de sévir contre le faux-col, qui prend ordinairement le tiers de la chope. Car, il faut l'avouer, messieurs les débitants, vos *pressions* s'exerçaient un peu trop fort sur le porte-monnaie. Examinons un instant les conséquences d'un large faux-col pour un buveur de bière doué d'un estomac complaisant et fréquemment altéré, pour un de ces enfants de Germanie qu'une douzaine de chopes n'effraient nullement dans une soirée : c'est douze faux-cols, soit quatre chopes, soit enfin quatre-vingt centimes.

Et, d'un autre côté, pensez-vous que la consommation de la bière, qui prend peu à peu la place de nos vins blancs, fasse la joie de nos propriétaires de vignes?... J'en doute un peu...

Réflexion faite, je crois qu'il faut en prendre son parti. Les pressions à bière ayant contre elles la co-

lonie allemande, les gros vignerons de Lavaux et le Conseil d'Etat, nous paraissent bien malades ?

En résumé, c'est le consommateur qui en bénéficiera, en ce sens qu'on ne pourra plus guère lui servir que de la bière fraîche et pure. Il la boira, dès lors, en toute sécurité et il n'en boira pas moins, quoiqu'en ait dit un charmant et spirituel écrivain, M. Marc Monnier. Voici, ô Gambrinus ! les lignes que sa plume a osé tracer :

« Qu'est-ce que la bière ? Une boisson fausse, hideuse à l'œil, amère au goût, faite pour les peuples qui n'ont pas de vin. Ces peuples froids s'emparent petit à petit des pays chauds et nous imposent le houblon, à nous qui avons la vigne. Et comme les goûts ne sont que des habitudes, on finit par trouver cela bon. Passe encore s'il ne s'agissait que de boire mauvais, mais c'est le boire qui fait l'homme. Les nourrices gaies produisent des esprits sains, à idées justes ; les buveurs d'alcool ne durent pas vingt ans ; les buveurs de vin sont vifs, osés, allègres, un peu hâbleurs, mais francs et braves. Les buveurs de bière sont gras, lourds, têtus. »

C'est égal, quand il fait bien chaud et que je porte à mes lèvres une chope de bière de la Rosiaz ou du Vallon, fraîche et crémeuse, je passe volontiers sur la prose de M. Marc Monnier.

J'ai sous les yeux un journal contenant un article très intéressant sur la fabrication de la bière, duquel il ressort que cette boisson était connue de toute antiquité. Les Egyptiens en faisaient grand cas et la ville de Péluse en produisait annuellement des quantités énormes ; les Phéniciens et les Grecs en consommaient aussi. Mais c'est surtout parmi les populations du nord de l'Europe que Strabon, vers le commencement de notre ère, constate son usage presque exclusif et sa qualité supérieure.

Des brasseries s'établirent de bonne heure dans les Gaules. Le règlement spécial donné par Louis IX à la brasserie de Paris, en 1268, montre quelle importance la fabrication de la bière avait acquise de son temps. On y lit, entr'autres choses :

« Nul ne brassera et ne chariera bière les dimanches, les fêtes solennelles et celles de la Vierge... Aucun brasseur ne pourra tenir dans la brasserie bœufs, vaches, porcs, canes, volailles, comme contraires à la netteté. »

« C'est à Londres, nous dit M. L. Hadolf, que se trouvent aujourd'hui les plus colossales brasseries du monde entier. Lorsqu'on visite un de ces grands

établissements, quelque prévenu qu'on soit de son immensité, on reste tout d'abord interdit devant ce chaos de maisons, de cours, de celliers, d'écuries, de voitures, de tonneaux, de chaudières, de machines, d'orge et de houblon ! Le nombre des ouvriers y est cependant restreint ; les conducteurs de machines et les chauffeurs en composent la presque totalité, trois ou quatre cents hommes. Tout se fait à la vapeur, sauf les livraisons en ville, qui ont lieu en charrettes trainées par d'énormes chevaux dont les cochers portent le costume traditionnel des brasseurs londoniens : chapeau rond en toile cirée, large jaquette de laine blanche et pantalon de même étoffe, pris dans de hautes guêtres.

La fabrication s'opère avec une rapidité et une facilité prodigieuses. L'orge, déjà germée, c'est-à-dire sous forme de malt, arrive et monte automatiquement aux greniers, qui en contiennent jusqu'à 50,000 sacs ; on ouvre de petites trappes et ce malt descend tout seul dans des moulins à cylindre qui en débitent cinquante sacs en une heure : il se rend de là, toujours tout seul, dans une cuve contenant 250,000 litres d'eau chaude. Lorsque le malt est arrivé dans cet abîme, des spatules mues par la vapeur agitent l'infusion et font sortir tout le sucre de l'orge ; le moût s'enlève alors et est transporté dans les chaudières où il doit subir la cuisson. On y ajoute les fleurs de houblon, et ce mélange odoriférant est encore brassé par des tridents forts et agiles.

Une fois cuite, la bière, cédant à de puissantes aspirations, s'élance comme une trombe dans les refroidissoirs, espèces de lacs peu profonds, situés dans des greniers bien aérés et traversés par des serpentins remplis d'eau froide. Les ouvriers chargés de surveiller cette partie de l'opération franchissent ces pièces d'eau sur des échasses en fer, avec l'air grave et recueilli d'un héron qui va à la pêche. Des refroidissoirs, la bière revient dans la tonne à fermentation, où elle reçoit la levûre, et de là enfin elle est conduite dans une double rangée de tonnes de huit à dix mètres de hauteur, où elle subit sa dernière purification.

Tel est l'ensemble d'opérations par lequel on arrive à produire jusqu'à 500,000 litres par jour dans une seule brasserie londonienne. Voilà un chiffre propre à vous rassurer contre la soif ! »

L. M.

Les ouvriers d'autrefois.

Les anciennes corporations. — Les premiers architectes. — La construction des monuments de l'antiquité et du moyen-âge. — Le compagnonnage.

III.

Les corporations d'ouvriers constructeurs parcourant les diverses contrées de l'Europe, élevèrent au XIII^{me} et au XIV^{me} siècle de nombreuses cathédrales, parmi lesquelles on peut citer celles de Cologne, de Meissen, de Valenciennes, de Strasbourg, etc. Les plus vastes monuments de France sont leur ouvrage. La corporation qui édifia la cathédrale de Strasbourg, commencée en 1277 et achevée en 1439, et travaillant sous la direction d'Hervin Steinbach, était composée de maîtres, de compagnons et d'apprentis,

reçus avec des cérémonies secrètes. Le lieu où ils se réunissaient s'appelait *hütte*, maisonnette, loge. Devenue célèbre en Allemagne, la supériorité de cette confrérie fut reconnue par toutes les autres, et reçut le nom de Grande Loge.

Les maîtres des différentes loges de l'Allemagne s'assemblèrent à Ratisbonne en 1459, et y dressèrent l'acte de confraternité qui instituait grand maître unique de la confrérie des maçons libres de l'Allemagne, le chef de la cathédrale de Strasbourg. Cette décision fut confirmée par l'empereur Maximilien et, après lui, par Charles-Quint, Ferdinand et leurs successeurs.

Les premiers renseignements historiques sur la corporation maçonnique en Suisse, nous la montrent travaillant, en 1421, à la construction de la cathédrale de Berne, sous la direction de Mathias Heinz, de Strasbourg. Berne était alors le siège de la Grande Loge helvétique. Après l'achèvement de la cathédrale, en 1502, la Grande Loge fut transportée à Zurich.

Mais la Réforme de Luther, en venant ébranler la puissance papale, porta un coup mortel aux associations maçonniques. Le doute ayant pénétré dans les esprits, la construction des grandes cathédrales et autres monuments qui demandaient la ferveur religieuse et de coûteux sacrifices fut arrêtée. Les corporations, devenues sans objet, furent dissoutes. Leurs membres les plus riches se firent entrepreneurs de bâtiments et prirent les autres à leur solde en qualité d'ouvriers. Ce fut à partir de ce moment que s'établit, parmi ces derniers, l'institution du *compagnonnage*, qui de temps immémorial existait parmi les autres corps de métiers, et même parmi les ouvriers du bâtiment qui s'étaient tenus en dehors des grandes associations privilégiées et s'étaient spécialement occupés de constructions civiles.

En Angleterre, les sociétés maçonniques prirent un grand développement dès le X^{me} siècle, et par elles le pays s'enrichit d'une foule d'églises, de monastères et d'autres vastes édifices ; des prélats, des princes, et même des rois s'y firent agréger. En 1705, la loge de *Saint-Paul*, à Londres, changea entièrement le caractère de la confrérie en décidant que les privilèges de la maçonnerie ne seraient plus désormais le partage exclusif des maçons constructeurs, mais que des hommes de différentes professions pourraient être appelés à en jouir. Dès lors les doctrines et les principes civilisateurs de l'institution, qui ne demandait qu'à se développer et à sortir des bornes étroites d'une association mécanique, pénétrèrent dans le corps social et l'animèrent d'une vie nouvelle. Tel est le point de départ de la franc-maçonnerie moderne, ou plutôt de la phase actuelle de la franc-maçonnerie.

Il nous reste maintenant à donner quelques détails sur le *compagnonnage*, dont nous avons indiqué l'origine en quelques mots. (A suivre.)

Les Mormons.

Nos journaux signalent, depuis quelques jours, une propagande assez active, surtout dans la Suisse allemande, des apôtres mormoniens, au point qu'un